PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES



Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 11 octobre 2022, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 1371, rue du Centenaire, La Conception.

La demande de dérogation mineure (# 2022-00038) porte sur la propriété du 2891, chemin des Chênes Est, identifiée au Cadastre du Québec par le numéro de lot rénové 4 463 379.

La demande vise à autoriser l'aménagement d'une entrée privée dans l'emprise de la voie de circulation publique à l'extérieur du prolongement des lignes latérales de terrain sur une distance latérale d'environ 10 mètres, alors que le deuxième alinéa de l'article 5.21 du Règlement de zonage numéro 14-2006 stipule que les aménagements autorisés dans l'emprise doivent être situés entre le prolongement des lignes latérales du terrain.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à direction@municipalite.laconception.gc.ca

Donné à La Conception le 26 septembre 2022.

Claude Piché

Directrice des finances et greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Claude telle

Je soussignée Claude Piché, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.laconception.qc.ca, le 26 septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 26 septembre 2022.

Claude Piché

Directrice des finances et greffière-trésorière adjointe